

La pêche au saumon bientôt interdite en Bretagne

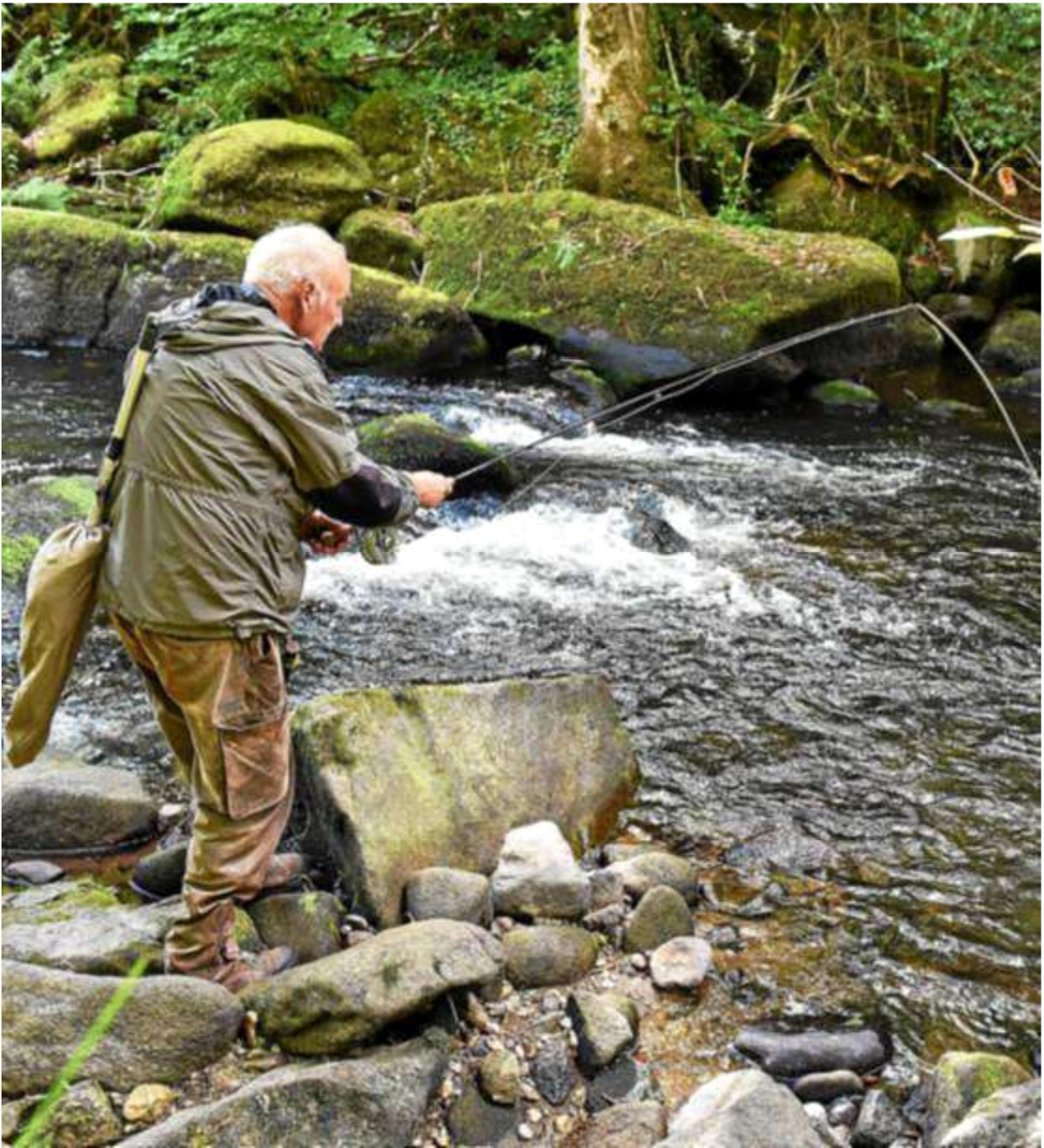
Pour sauver la ressource, la décision a été prise d'interdire la pêche au saumon, pour l'année 2025, dans les rivières bretonnes, ainsi que dans les estuaires et en mer.

Jacques Chanteau

● Pour faire face à l'effondrement de la population de saumons sauvages, le comité de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi) a décidé de suspendre la pêche au saumon pour l'année à venir. Comme avancé par nos confrères de Ouest-France, c'est lors d'une réunion, présidée par le préfet de la Région Bretagne, vendredi, à Rennes, que cette mesure a été prise. Un arrêté préfectoral qui ne sera validé qu'à l'issue d'une consultation publique. Selon l'association Eau et rivières de Bretagne, « les indicateurs disponibles montrent, en effet, une chute importante des effectifs de cette espèce en Bretagne : les remontées d'adultes (369) comptabilisées, en 2024, dans les trappes installées sur le Scorff, l'Élorn et l'Aulne, sont les plus faibles enregistrées depuis trente ans ; les captures par pêche à la ligne (seulement 90 en 2024) se sont effondrées par rapport à la moyenne 2013-2022. C'est moins que ce qui se prenait en un seul jour d'ouverture, il y a 50 ans ».

« Les poissons n'ont plus à bouffer »

Les pêcheurs en rivière mettent, notamment, en cause la surpêche en mer. « Tous ces bateaux usines raclent les fonds et vident la mer. Conséquence : les poissons n'ont plus à bouffer et le taux de retour en rivière est minime », s'indigne Xavier Nicolas, président de l'APPMA (Association agréée pour



« Il faut que les pêcheurs continuent à pêcher le saumon, car qui le protègent mieux que les pêcheurs amateurs en rivière ? », prévient Pierrick Courjal, président de la fédération de pêche du Morbihan. Photo d'archive Jonathan Konitz

la pêche et la protection du milieu aquatique) de Quimperlé (29). Pour Eau et rivières, la suspension de la pêche au saumon est « une mesure de bon sens, indispensable, mais pas suffisante ». L'association demande ainsi à l'État « d'accélérer et d'intensifier la lutte contre le changement climatique ». Elle réclame que, simultanément à la suspension de la pêche, trois mesures soient mises en œuvre en Bretagne : « Le renforcement de la prévention des rejets dits accidentels de lisier, qui tuent, chaque année, des dizaines de kilomètres de nos cours d'eau, la suppression des points noirs de blocage à la remontée des géniteurs vers les zones de frayères, et une politique de contrôle de la réglementation en rivière et en mer. Sans ces mesures, le saumon, aujourd'hui symbole de la richesse du patrimoine naturel de la Bretagne, pourrait bien disparaître totalement ».

« Nous ne sommes pas que des préleveurs »

Présent à la réunion du Cogepomi, Pierrick Courjal, président de la fédération de pêche du Morbihan, a, lui, émis un avis défavorable. « Si, aujourd'hui, on arrête la pêche au saumon, on l'arrête pour plusieurs années. Pour maintenir la bonne santé des saumons, il faut que les pêcheurs continuent à les pêcher, car qui protège mieux le saumon que les pêcheurs amateurs en rivière ? Nous ne sommes pas que des préleveurs. Nous sommes, en effet, la principale source de données pour les scientifiques. C'est nous également qui entretenons les rivières et les frayères. C'est nous, aussi, qui assurons la surveillance. Il faudrait plutôt se mettre tous autour d'une table pour réfléchir à ce que l'on peut mettre en application. Et si on n'est plus au bord de l'eau, le braconnage va être plus important qu'il ne l'est déjà. »